

Droit de rétractation et annulation commande

Par Thierrycth, le 07/01/2017 à 11:57

Bonjour

Nous avons signé une LOA auprès d'un concessionnaire Citroën et fait valoir notre droit de rétractation du crédit dans le délai de 14 jours en lettre recommandée avec AR.

Courriers reçus par la société de crédit et le garage.

Cela annule t il automatiquement la commande du véhicule?

Merci d'avance

Cordialement

Par Thierrycth, le 07/01/2017 à 12:16

Bonjour

Oui c'est une location avec option d'achat pas un crédit effectivement.

Merci